

Règlement concours

Concours – 4 x 1 bon pour le Château d’Urspelt

ARTICLE 1 - Organisateur

Le concours est organisé par Delhaize Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à 19, Route de Bastogne – L -9638 Pommerloch (« Organisateur »).

Ce concours est organisé sur les pages **Facebook et Instagram de Delhaize Luxembourg**.

ARTICLE 2 – Conditions de participation - règlement

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans ou plus au moment de la participation), résidant au Grand-Duché du Luxembourg ou dans les pays frontaliers (Belgique, France, Allemagne).

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de Delhaize Luxembourg,
- les membres du personnel des magasins affiliés,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l’organisation du concours,
- ainsi que les membres de leur famille résidant à la même adresse.

La participation est gratuite et sans obligation d’achat.

La participation est réservée aux détenteurs d’une **carte SuperPlus enregistrée** valable.

L’Organisateur se réserve le droit de vérifier cette condition avant l’attribution du gain.

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

L’Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 – Déroulement du concours

Le concours se déroule du **01/06/2026 au 08/06/2026 inclus** sur les pages Facebook et Instagram de Delhaize Luxembourg.

4 x 1 bon pour le Château d’Urspelt sont à gagner.

Mécanique de participation :

Pour participer, le participant doit :

- Répondre à la question « Quel est le dernier Delhaize que nous avons récemment ouvert au Luxembourg ? »
- Le participant peut également participer sur Instagram afin de multiplier ses chances.

2 gagnants seront tirés au sort sur Facebook et 2 gagnants sur Instagram.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le **09/06/2026** parmi l’ensemble des participations valides.

ARTICLE 4 – Détails du gain

- Les gagnants remporteront chacun 1 bon pour un séjour d'exception au Château d'Urspelt d'une valeur de 499,00 € TVAC, comprenant :
 - une nuitée en chambre supérieure,
 - un petit-déjeuner continental,
 - un dîner 3 services,
 - un bon de 120 € pour le Spa NUXE.

Delhaize se réserve le droit de remplacer le prix convenu par un autre d'une valeur équivalente. Le prix remporté est personnel et ne peut pas être échangé contre d'autres produits, services ou espèces. Lors de la remise des prix, les gagnants devront pouvoir prouver leur identité. Les prix sont personnels, incessibles, non échangeables, et non remboursables en argent, partiellement ou totalement. Delhaize n'est nullement garant de l'utilisabilité, de la qualité, de l'adéquation du prix pour l'une ou l'autre fin. Delhaize ne peut être tenu responsable des dégâts causés directement ou indirectement par le prix en question, ni des coûts ou dépenses éventuels liés à l'attribution ou à l'utilisation d'un prix.

ARTICLE 5 – Remise du prix

Les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook ou Instagram dans un délai de **3 jours suivant le tirage au sort**.

Sans réponse dans un délai de 3 jours, un nouveau gagnant sera désigné suivant la même procédure.

Delhaize Luxembourg demandera aux gagnants dans quel supermarché Delhaize (uniquement des supermarchés) ils souhaitent récupérer leur bon. Une date pour la remise du prix sera convenue conjointement.

La date limite de retrait du lot est fixée au **28/07/2026**.

Lors de la remise, une preuve d'identité pourra être demandée.

ARTICLE 6 – Responsabilité d'Organisateur

Toute erreur d'impression, faute d'orthographe, de mise en page ou autre, ainsi que tout problème technique ne peuvent pas être invoqués comme base pour quelque obligation que ce soit de la part de L'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que les Participants ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité. L'Organisateur se réserve expressément le droit d'exclure tout Participant qui ne respecterait pas le présent règlement, principalement en cas de soupçon de tricherie ou de fraude durant la participation au concours, y compris celles requises par des éléments ou situations imprévus, sans possibilité de recours de ce dernier.

ARTICLE 7 – Contrôle du concours et décision

L'Organisateur contrôle le bon déroulement du concours. Le résultat du concours est contraignant et irrévocable. Il ne pourra y avoir aucune correspondance (par courrier, e-mail ou téléphone) sur le résultat et le déroulement du concours. La communication des gagnants est définitive.

ARTICLE 8 – Protection de la vie privée

L'Organisateur traite les données personnelles communiquées dans le cadre du concours conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679. Plus d'information sur le traitement des données sur <https://www.delhaize.lu/fr/declaration-vie-privee> (voyez particulièrement le chapitre 'participation à des concours'). Dans la mesure où le participant l'aura accepté, Delhaize Luxembourg S.A., pourra aussi transférer les données de contact des participants à :

- Delhaize Le Lion/De Leeuw BV et ses filiales, dont la S.A. Points Plus Punten, afin d'envoyer des communications commerciales générales ou individualisées (sur la base des informations communiquées par le participant) concernant les activités et offres de Delhaize Le Lion/De Leeuw BV, de la S.A. Point Plus Punten NV, Brusselsesteenweg 347 | B-1370 Asse.

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de rectifier ou supprimer les données incomplètes ou incorrectes. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Ils peuvent s'opposer à tout moment sans frais et sans justification à une utilisation de leurs données personnelles à des fins de marketing direct. Les participants qui souhaitent exercer ces droits peuvent contacter Delhaize Luxembourg S.A. en envoyant un e-mail à serviceclients@delhaize.lu ou une lettre à l'adresse mentionnée plus haut, contenant une preuve de leur identité.

Article 9 : Loi applicable et contestations

Ce règlement, ainsi que le déroulement du concours même, sont soumis au droit luxembourgeois. Tout litige relatif au présent règlement, plus précisément à sa validité, à son interprétation et/ou à son exécution, relève de la compétence exclusive des Courts et Tribunaux de Luxembourg Ville.

Fait à Pommerloch, le 21/05/2026.